|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Stage réalisé dans le cadre : | | |
| Des différents dispositifs d’alternance,  via les Centres d’Education et de Formation en Alternance (CEFA) ; l’Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) |  | **Des périodes d’immersion en milieu professionnel organisées par l’enseignement de plein exercice  (enseignement secondaire et promotion sociale)** |
| Vous assurez l’avenir des professions en formant de potentiels futurs collaborateurs qualifiés.  Win  Win  Win  Vous offrez une expérience considérable aux apprenants.  Vous pouvez engager l’apprenant à la fin de son parcours.  L’apprenant vous apportera sa vision, son regard neuf.  Vous augmentez les chances des apprenants de décrocher une certification et un emploi dans le métier ciblé.  Relation win-win  Vous offrez aux apprenants une vraie opportunité de se confronter au milieu professionnel avant leur entrée sur le marché du travail. | | |
| L’alternance consiste en une partie effectuée en milieu professionnel de travail et une partie effectuée chez un opérateur (Centre IFAPME ou CEFA).  Ensemble, ces deux parties visent l'exécution d'un seul plan de formation et, à cette fin, sont accordées entre elles et s'alternent régulièrement.  La formation mène à une qualification professionnelle.   * Différentes formules existent :   + Contrat d’alternance (IFAPME – CEFA)   + Convention de stage en alternance (IFAPME)   + Le CAI - Contrat d'Apprentissage Industriel (CEFA) | **Ça consiste en quoi ?** | * Périodes d’immersion en milieu professionnel faisant partie intégrante de la formation de l’élève. * Durée variable en fonction du type de stage. * Il s’agit dans ce cas d’une convention de stage. * Durant la période d’immersion professionnelle, l’apprenant ne retourne (presque) pas au sein de l’établissement scolaire. |
| * Les apprenants en alternance sont soit soumis à l’obligation scolaire à temps partiel (entre 15 et 18 ans) soit dégagés de l’obligation scolaire (plus de 18 ans). | **Pour qui ?** | * Les apprenants sont soit :   + Soumis à l’obligation scolaire : 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice   + Dégagés de l’obligation scolaire (plus de 18 ans) : enseignement de promotion sociale |
| * Encadrement par un référent/accompagnateur de l’opérateur de formation dans lequel est inscrit l’apprenant. | **Interlocuteur pour les démarches** | * Maitre de stage désigné au sein de l’établissement scolaire. |
| * Tous les apprenants bénéficient d’une rétribution de la part de l’entreprise. | **Rétribution par l’employeur** | * Le stage est gratuit et n’implique aucune rémunération. |
| * Les entreprises peuvent bénéficier, suivant certaines conditions, de primes en contrepartie de leur engagement dans la relation triangulaire de l’alternance.   + Primes/incitants financiers régionaux   + Possibilité de ne pas payer la totalité des cotisations patronales en accueillant un apprenant en alternance | **Aides pour l’employeur** | / |
| * IFAPME :   + <https://www.ifapme.be/formations-pour-jeunes> (contrat d’alternance)   + <https://www.ifapme.be/formation-chef-entreprise> (convention de stage en alternance)   + <https://www.ifapme.be/formation-coordination-encadrement> (convention de stage en alternance) * CEFA : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23820> (contrat d’alternance) * OFFA (Office francophone de la Formation en alternance), chargé du pilotage de la formation en alternance en Belgique francophone.   <https://www.formationalternance.be/home/qui-sommes-nous.html>   * Région wallonne : <https://emploi.wallonie.be/en/home/formation/formation-en-alternance.html> * La sécurité sociale : [Instructions administratives / 2022-1 > Les personnes > Cas spécifiques > Apprentis - formation en alternance (socialsecurity.be)](https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/persons/specific/apprentices.html) * ONSS :   [Réduction groupe-cible « Jeunes travailleurs - moyennement qualifiés, moins qualifiés et très peu qualifiés](https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/deductions/structuralreduction_targetgroupreductions/youngworkers.html)  [Réduction groupe-cible « Tuteurs »](https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/deductions/structuralreduction_targetgroupreductions/tutors.html)  [La réduction groupe-cible - dispositions générales et formule de calcul](https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/deductions/structuralreduction_targetgroupreductions/targetgroupreduction.html) | **Pour en savoir plus** | * [**https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/**](https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/) |